

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **AFESUL LIQUIDE 800 SUPER MICRONISE***

de la société AFEPASA
enregistrée sous le n°2015-6537

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
Nouvelle dénomination	AFESUL LIQUIDE 800 SUPER MICRONISE - SAMBA 800 SUPER CONCENTRE
Ancienne dénomination	AFESUL LIQUIDE 800 SUPER CONCENTRE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	AFEPASA Av. De Europa, 1-7, Pol. Ind. De Constanti, E-43120 Constanti (Tarragone) ESPAGNE
Formulation	Suspension concentré (SC)
Contenant	800 g/L - sulphur
Numéro d'intrant	8300488
Numéro d'AMM	8300488
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

21 AVR. 2016

Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)